Sisco : les 3 agresseurs maghrébins défendus par des avocats payés par le Qatar ?

écrit par Christine Tasin | 5 septembre 2016

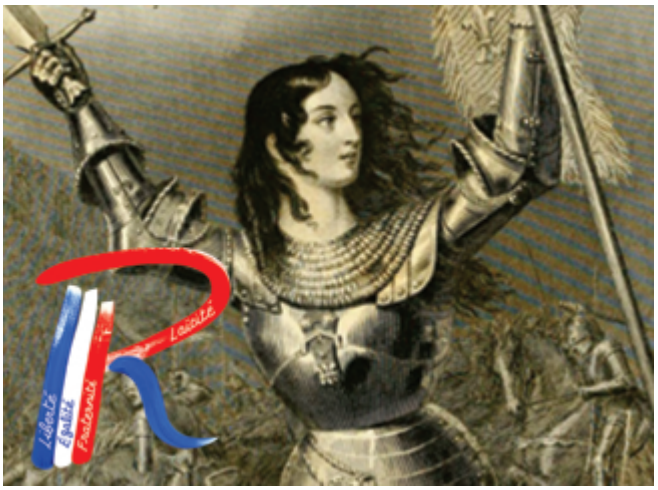

Après les amendes des emburkinées payées par un Algérien, après les achats de nos bijoux de famille par le Qatar et l'Arabie saoudite, après le financement de nos banlieues par le Qatar (merci Montebourg et Hollande), après l'Arabie saoudite qui finance la réfection de nos presbytères, facilitant ainsi la réélection de sénateurs amoureux de ce pays des droits de l'homme, voici que le Qatar s'immisce dans nos affaires franco-françaises en payant un avocat aux petites frappes qui veulent privatiser les plages et s'attaquent à coups de harpon et de machette à nos jeunes…

La France, devenue la poubelle islamique du monde, où chacun fait ce qu'il veut du moment qu'il détient encore quelques pétro-dollars… Merci Hollande.

La France, où vivent une vingtaine de millions d'individus appartenant avant tout à la Oumma, la communauté musulmane, ce qui laisse croire aux pays musulmans qu'ils ont le droit d'ingérence pour défendre leurs ressortissants.

Et il y a encore des gens pour ne pas comprendre en quoi et

pourquoi les mondialistes, ultra-libéraux et compagnie aiment l’islam, outil à nul autre pareil pour faire exploser les Etats-nation ?

Sisco : l’ex-agent secret implique le Qatar
Par Julian MATTEI—04 septembre 2016 à 9:21
Corse—Dernière minute
Selon l’ancien sous-directeur de la DGSE, l’émirat interviendrait pour rémunérer les avocats des personnes d’origine maghrébine mises en cause dans les événements de Sisco. Des révélations pour le moins intrigantes…
C’est un vieux routier du renseignement français. Durant 25 ans, Pierre Siramy a officié au sein des services de la Direction générale de la sécurité extérieure(DGSE).
Le Saint-Lois, qui ne mâche jamais ses mots, est bien connu pour ses coups d’éclat. Le 16 septembre 2015, il avait même été condamné pour avoir divulgué des éléments secret défense. Selon l’ancien agent secret, interrogé par nos confrères de Tendance Ouest, le Qatar ne serait pas étranger au changement d’avocat des trois frères marocains mis en cause dans la violente rixe de Sisco, le 13 août dernier.
Me Anaïs Colombani et Me Jean-Pierre Ribaut-Pasqualini, les avocats commis d’office qui ont obtenu le renvoi du procès le 18 août, ont depuis été remplacés par trois nouvelles robes noires, chargées de la défense des frères : Me Ouadi Elhamamouchi et Me David Maheu du barreau de Seine-Saint-Denis, ainsi que Me Marilyne Kopilow du barreau de Paris.
Alors que le procès du 15 septembre s’annonce tendu, l’ancien sous-directeur de la DGSE, spécialiste du Qatar dans ses anciennes fonctions, affirme que selon ses sources, les avocats des trois prévenus vont être rémunérés par l’émirat.
Vous affirmez que les avocats des trois frères d’origine maghrébine seraient rémunérés par le Qatar pour prendre en charge leur défense. Racontez-nous cela…
Selon mes sources, les trois avocats qui se sont portés volontaires pour assurer la défense des Marocains, connus pour des petits délits de droit commun, pourraient être, effectivement, rémunérés par le Qatar.
D’où tenez-vous cette information ?
Elle provient de plusieurs milieux corses, dont le milieu indépendantiste. Si elle n’était pas fiable, je ne m’amuserais pas à la dévoiler comme ça… Ces avocats défendent très souvent des musulmans. Chacun peut le vérifier…
Qu’est ce que cela change, selon vous, dans la manière d’aborder les événements du 13 août dernier ?
Cela change, à mon sens, l’objectivité du procès. On pourrait douter de la neutralité d’un jugement qui pourrait être soutenu par une puissance étrangère…
http://www.corsematin.com/article/sisco/sisco-lex-agent-secret-implique-le-quatar